

Aux organisations membres de l'usam  
Aux unions cantonales des arts et métiers  
Aux membres de la commission permanente usam *Formation professionnelle*  
À d'autres milieux intéressés

Berne, le 19 mars 2021 usam-Da/Si

**Circulaire n° 124 / 2021**  
**Informations concernant la formation professionnelle IV / 2021**

Mesdames et Messieurs,  
Chères et Chers collègues,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous soumettre de nouvelles informations concernant la formation professionnelle et vous remercions de bien vouloir les transmettre aux personnes intéressées.

**1. Procédures de qualification 2021**

Comme vous pouvez le lire dans la feuille d'information de la Task Force ci-jointe, le Conseil fédéral a confirmé que les examens de fin d'apprentissage/procédures de qualification aussi bien pratiques que théoriques doivent, dans la mesure du possible, être organisés de manière ordinaire, conformément aux ordonnances sur la formation propres à chaque profession. Cela vaut également pour les examens de la maturité professionnelle. Au cas où la situation épidémiologique ne permettrait pas la tenue ordinaire des examens dans un ou plusieurs cantons, le Conseil fédéral a édicté les dérogations nécessaires par mesure de précaution. L'organisation d'examen sous une forme différente a été conçue par les partenaires de la formation professionnelle: la certification professionnelle sera donc pleinement reconnue sur le marché du travail. Tous les documents utiles peuvent être téléchargés à partir des liens suivants:

<https://taskforce2020.ch/fr/procedures-de-qualification> et <https://taskforce2020.ch/fr/actualite>.

Au cas où une profession doit recourir à la solution de repli «évaluation par l'entreprise formatrice» dans un ou plusieurs cantons, l'OrTra nationale en est informée et la commission d'experts des cantons concernés leur soumettra la grille d'évaluation. Les questions concernant la grille d'évaluation peuvent être posées à l'adresse [qv2021@sdbb.ch](mailto:qv2021@sdbb.ch).

**2. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour les personnes en apprentissage**

L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) pour les personnes en apprentissage ne devrait être demandée que dans des cas exceptionnels, l'objectif étant bien sûr, dans la mesure du possible, de former les apprentis et de les conduire au certificat. Lorsqu'une branche propose un format de remplacement (journées pratiques, etc.) pour préparer aux examens, l'entreprise formatrice peut demander l'indemnité en cas de RHT et permettre à son apprenti-e d'y participer. Cela s'applique non

seulement aux entreprises fermées sur ordre des autorités, mais aussi à celles dont les activités ont été interdites (voir annexe, rapport explicatif).

### 3. Suivi du marché des places d'apprentissage – février 2021

Selon l'enquête menée auprès des offices cantonaux de la formation professionnelle, près de 28 000 contrats d'apprentissage avaient été signés fin février dans toute la Suisse. Ce chiffre correspond à environ un tiers de l'ensemble des contrats d'apprentissage conclus en 2020. S'il existe certes des différences selon les régions et les branches économiques, l'attribution des places progresse donc à un rythme analogue à celui des années précédentes. Cantons, organisations du monde du travail et entreprises formatrices sont aussi appelés à veiller à ce que la situation reste globalement stable. Pour le garantir, la Confédération continue de soutenir les projets visant à stabiliser le marché des places d'apprentissage. Vous trouverez en annexe ou [ici](#) de plus amples informations.

### 4. Campagne #PRO-APPRENTISSAGE sur les réseaux sociaux

Dans le but de soutenir le marché des places d'apprentissage, la Confédération a lancé la campagne #PRO-APPRENTISSAGE. Cette campagne propose notamment des séances d'information organisées par les OrTra. Comme ces séances font référence au site Internet <https://www.orientation.ch/>, nous vous recommandons d'annoncer également sur ce site vos propres événements. Une autre partie de la campagne consiste à aimer et à partager des contenus sur Facebook, Twitter ou LinkedIn ([Portail relais FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS](#)). À partir du mois de mai au plus tard, vous pourrez également concevoir vos propres affiches et les intégrer dans la campagne.

### 5. Reconnaissance des qualifications professionnelles: négociations relatives à un Accord avec le Royaume-Uni ainsi qu'avec le Québec; information et sondage (Délai: 9 avril 2021)

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI nous informe sur deux processus concernant un Accord de reconnaissance des qualifications professionnelles avec le Royaume-Uni ainsi qu'avec le Québec. Ces accords concernent toutefois uniquement les professions mentionnées sur les listes ci-jointes, réglementées dans l'un des deux pays au moins. S'agissant du contexte général, la stratégie du Conseil fédéral de juillet 2018 intitulée *Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation* dispose, dans le chapitre 4.1, page 15, que «s'ils veulent être mobiles au plan international, les professionnels et les apprentis de Suisse doivent être sûrs que leurs diplômes sont lisibles, équivalents à des diplômes étrangers et acceptés pour exercer une activité professionnelle ou une formation continue hors de Suisse. (...) Les accords prévoyant la reconnaissance mutuelle des diplômes devront notamment aussi être étendus à des pays dotés de systèmes de formation comparables».

Nous invitons les associations professionnelles concernées à répondre aux sondages ci-dessous et à **nous faire part de leurs remarques et considérations d'ici au vendredi 9 avril 2021 à l'adresse de Madame Dora Szöke [d.szoeki@sgv-usam.ch](mailto:d.szoeki@sgv-usam.ch)**, afin que l'usam puisse soutenir leurs prises de position.

**Lien vers le sondage pour le Royaume-Uni:** <https://survey.sefri.ch/index.php/627463?lang=fr>

**Lien vers le sondage pour le Québec:** <https://survey.sefri.ch/index.php/447323?lang=fr>

Vous sachant infiniment gré de votre très précieuse collaboration et de votre engagement sans faille en faveur de la formation et de nos jeunes professionnels, nous demeurons bien sûr à votre entière disposition et vous prions d'agrèer, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues, nos meilleures salutations.

**Union suisse des arts et métiers usam**



Hans-Ulrich Bigler  
Directeur



Christine Davatz  
Vice-directrice

Annexes

- mentionnées